



HAL
open science

Il n'y a de fatalité pour aucun territoire

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Il n'y a de fatalité pour aucun territoire. Maires de France, 2015, pp.18-19.
hal-01652400

HAL Id: hal-01652400

<https://hal.science/hal-01652400>

Submitted on 1 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT,
géographe, économiste et
démographe
1972 Dirigeant d'entreprise
1988 Professeur à l'université

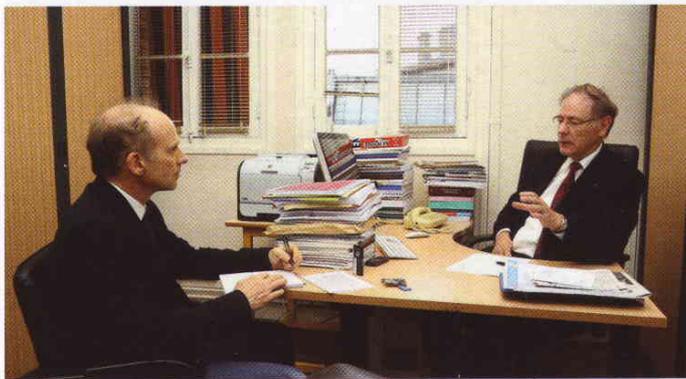
Paris IV, Institut de géographie
1995 Directeur de l'Institut
d'urbanisme et d'aménagement
de la Sorbonne
1996 *Les spécificités
démographiques des régions et*

« Il n'y a de fatalité pour aucun

Le géographe et économiste Gérard-François Dumont insiste sur l'importance du rôle des élus locaux dans le développement de leur territoire et pour fend « l'idéologie de la métropolisation ».

Que peuvent faire les élus face aux difficultés économiques de leur territoire ?

La France connaît des différences de taux de chômage considérables, de 4 à plus de 20 % selon les zones d'emploi. Mes analyses mettent en évidence l'importance de la gouvernance territoriale. Certains acteurs locaux œuvrent pour rendre attractif leur territoire ; ailleurs l'esprit d'économie de rente prédomine. Prenons par exemple Bordeaux : dans les dernières années des mandatures de J. Chaban-Delmas, la ville vit sur son économie de rente et reste peu attractive : c'est une gouvernance « fin de règne ». Il y a alors un très grand contraste avec Toulouse, dont l'attractivité est dynamisée par les mandatures de D. Baudis. Après le changement de gouvernance, Bordeaux, dont l'aménagement est transformé, acquiert de l'attractivité. L'importance de la gouvernance territoriale n'est pas valable uniquement pour les métropoles. Par exemple Vitry, à 30 minutes de Rennes, aurait pu adopter une stratégie résidentielle passive, de ville-dortoir pour les actifs rennais. Sa croissance démographique aurait été faible, et son taux de chômage semblable à celui de Rennes, environ 9 %. Mais la ville a choisi de développer une attractivité industrielle et commerciale suscitant des créations d'emplois. D'où une dynamique démogra-



© Aurélien Fauty

phique et un taux de chômage de seulement 4 %.

Des élus locaux français ont le sentiment qu'en dehors des grandes métropoles à taille européenne, les autres territoires sont de plus en plus sacrifiés par les gouvernements successifs. Est-ce votre analyse ?

Oui, pour deux raisons. Première-ment, la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dépend de la strate de population dans laquelle se trouve la commune. Une commune de 200 000 hab. perçoit par habitant nettement plus, par exemple, qu'une commune de 20 000 hab. et jusqu'à deux fois plus qu'une commune de 500 hab. Cette inégalité ne se justifie pas : on parle des charges de centralité, mais il y a aussi des avantages liés à la densité et aux économies d'échelle. Une vraie égalité des territoires suppose que la DGF par habitant soit identique, même si un tel objectif, pour être atteint, doit être étalé sur dix ans. Ensuite,

nous sommes dans une période où un certain nombre de dirigeants politiques sont tombés dans ce que j'appelle « l'idéologie de la métropolisation »... Car la taille ne déclenche pas automatiquement des avantages en termes d'attractivité, comme on peut le voir avec notre capitale, première

« Les habitants ne s'investissent dans un territoire que s'ils s'y identifient »

métropole européenne en nombre d'habitants et qui perd pourtant des centres de décisions et les emplois induits. C'est donc que la gouvernance est tout aussi essentielle.

Que conseillez-vous aux élus du rural profond ?

Il n'y a de fatalité pour aucun

territoire. On peut toujours valoriser des atouts existants ou en susciter. Par exemple Saint-Bonnet-le-Froid, une commune très enclavée à l'est de la Haute-Loire. La création réussie d'un restaurant de grande qualité a débouché sur d'autres initiatives. Cette commune, dont le déclin démographique semblait inexorable, a non seulement enrayer son dépeuplement, mais aussi augmenté sa population. Autre exemple : les acteurs d'Espelette, dont la population avait chuté à 1 200 hab. dans les années 1970, ont promu un piment local en voie de disparition, et dynamisé une tannerie en jouant sur la qualité. Le nombre de producteurs de piment a été multiplié par quinze et la population de la commune vient de dépasser les 2 000 hab. Même dynamique à Carhaix-Plouguer (29) qui a su créer le plus grand festival de musique français.

La France compte 40 % des communes de l'Union européenne. Est-ce un

anachronisme ou un atout ?

Ce n'est nullement un anachronisme : c'est le résultat de l'histoire et de la géographie. La France a, de loin, la plus vaste superficie de l'Union européenne ; il n'est donc pas illogique qu'elle ait le plus grand nombre de communes. La France a longtemps été

l'aménagement du territoire
(rapport du Conseil économique
et social)

2000 Directeur de la revue
Population & Avenir

2006 *Les territoires face au*

vieillesse en France et en
Europe (Ellipses)

2008 *Population et territoires de*
France en 2030. Le scénario d'un
futur choisi (L'Harmattan)

2010 *La France en villes*

(Armand Colin – Sedes)

2011 *Géographie urbaine de*
l'exclusion (L'Harmattan)

2012 *Diagnostic et gouvernance*
des territoires (Armand Colin)

Politiques

territoire »



© Aurélien Faïdy

le pays le plus peuplé d'Europe ; or, les paroisses, ancêtres des communes, se sont organisées en fonction du peuplement. Ainsi la région avec la superficie communale moyenne la plus petite est le Nord-Pas-de-Calais, car elle était historiquement la plus dense de France. Inversement, les Landes, territoire historiquement peu peuplé, ont des communes d'une surface moyenne trois fois supérieure à celle du Nord.

Mais certains pays d'Europe ont

réduit drastiquement le nombre de communes...

Dans les pays qui ont organisé autoritairement des fusions de communes, cela a entraîné des effets pervers dans la démocratie de proximité et dans le sentiment de citoyenneté des habitants. Dans certains Länder allemands et en Suède, on a donc recréé des élus locaux. Le nombre de communes n'est pas un handicap car ce sont des territoires d'identification ; or, les

habitants ne s'investissent bénévolement dans un territoire que s'ils s'y identifient. Beaucoup de réussites locales, y compris dans le domaine économique, sont liées à un engagement bénévole dans la vie locale. Les citoyens ne s'identifient guère à leur intercommunalité ou uniquement à leur commune nouvelle, ce que Tinchebray-Bocage (61) a bien compris avec une charte qui garantit l'identité des communes fondatrices de cette com-

mune nouvelle. Nous avons 500 000 conseillers municipaux presque tous bénévoles qui se dévouent pour leur commune chaque jour. Des fonctionnaires intercommunaux pourraient-ils régler toutes les questions locales quotidiennes que règlent ces conseillers ?

Vous distinguez trois voies pour la gouvernance des intercommunalités. Laquelle est à privilégier selon vous ?

D'abord, l'intercommunalité à tendance centralisatrice, prônée par nos jacobins parisiens : souvent, une personnalité à la tête de l'intercommunalité considère qu'il faut un transfert systématique des compétences et du personnel à l'intercommunalité. Ensuite, l'intercommunalité consensuelle est le fait d'élus qui se sont généralement retrouvés en intercommunalité sans l'avoir voulu ; selon eux, chaque commune doit bénéficier des avantages de l'intercommunalité que l'on décide de se répartir, mais sans réelle construction d'un projet commun. Enfin, l'intercommunalité subsidiaire : elle conduit à l'échelle intercommunale un projet partagé profitable à l'ensemble du territoire et assure la gestion de ce qui permet des économies d'échelle, mais laisse aux communes tout ce qu'elles peuvent mieux assumer, en organisant si nécessaire des transferts financiers de l'intercommunalité aux communes. Ce dernier type d'intercommunalité permet au mieux d'assurer la réussite des territoires.

Propos recueillis par
Antoine BLOUET

Maires de France

Magazine des maires et des présidents d'intercommunalités

Février 2015 n° 321 13,50 €

Dossier

SMART CITY
Villes et territoires
à l'heure des services
intelligents p. 36

Interco

MUTUALISATION
La CC des Vals de
Saintonge débat
sur l'extension
de la compétence
sociale p. 42

Et après ?

p. 10

Interview

**GÉRARD-FRANÇOIS
DUMONT :**

« Il n'y a de fatalité
pour aucun
territoire » p. 18

